



Énoncé sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement

Cet énoncé est fait conformément à l'article 11 de Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement (la « Loi ») au nom d'ATK Canada Inc., Keystone Automotive Industries ON Inc., LKQ Canada Auto Parts Inc., 1323410 Alerta ULC, 1323352 Alberta ULC et LKQ Ontario LP (collectivement, « LKQ »).

Les entités listées ci-dessus sont des filiales directes ou indirectes de LKQ Corporation.

NOTRE CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

LKQ a été fondée avec la vision de transformer l'industrie du recyclage des pièces automobiles en une industrie hautement efficace pour les pièces de remplacement et les pièces recyclées pour automobiles. Cette entreprise est en soi une démonstration et un exemple de durabilité et de viabilité, de par ses fondements basés sur la réutilisation et le recyclage de pièces et composants automobiles. Au lieu de se retrouver dans un site d'enfouissement, les pièces, composants et matières premières bénéficient d'une seconde vie en étant recyclées ou remanufacturées pour ensuite être revendues et réutilisées.

Note chaîne d'approvisionnement comprend des fournisseurs en Amérique du Nord, en Europe, au Moyen-Orient et en Asie. Considérant la complexité de notre chaîne d'approvisionnement, on y retrouve plusieurs niveaux de fournisseurs ainsi que diverses sources de matières premières utilisées par les manufacturiers avec qui nous faisons affaire. Conséquemment, nous exigeons que nos fournisseurs et manufacturiers adhèrent aux normes d'éthique commerciales auxquelles nous-mêmes adhérons.

NOS POLITIQUES SUR LE TRAVAIL FORCÉ ET LE TRAVAIL DES ENFANTS

Nous nous engageons à faire affaires de manière responsable et éthique, en respect des principes des droits humains. Notre approche quant aux droits humains est basée sur les standards internationaux. Tel que prévu à nos politiques, nous nous assurons d'intégrer le respect des droits humains à l'intérieur de tous les aspects de notre entreprise ainsi que dans tous les territoires où nous faisons affaires.

- Énoncé concernant les droits de la Personne (<https://www.lkqcorp.com/policies/human-rights-statement/>)
- Code d'Éthique (<https://www.lkqcorp.com/codeofethics/>)
- Code Mondial de conduite du fournisseur (<https://www.lkqcorp.com/policies/suppliercodeofconduct/>)
- Politique « Speak Up » (Exprimez-vous) (<https://www.lkqcorp.com/policies/speak-up-policy/>)
- Énoncé de position sur les Minéraux de Conflit (<https://www.lkqcorp.com/policies/conflict-minerals-position-statement/>)

- Sustainability Report (<https://www.lkqcorp.com/sustainability/>)

PROCESSUS DE VÉRIFICATION DILIGENTE SUR LE TRAVAIL FORCÉ ET LE TRAVAIL DES ENFANTS

Nous utilisons des outils fournis par des tiers servant de dépistage et de contrôle fournis par des tiers dans le cadre de notre processus de vérification diligente des fournisseurs, lesquels nous aident à identifier et à adresser les risques de travail forcé ou de travail des enfants à l'intérieur de notre chaîne d'approvisionnement.

ADHÉSION DES FOURNISSEURS À NOS VALEURS

Nous adoptons la tolérance zéro pour le travail forcé et le travail des enfants. Afin d'encourager les acteurs de notre chaîne d'approvisionnement à se conformer à nos politiques, nous avons adopté un Code Mondial de conduite du fournisseur, lequel est une extension de notre Code d'Éthique. Notre objectif est d'exiger que nos fournisseurs respectent nos politiques et pratiques sur les droits humains et le travail. Nous avons aussi mis à jour nos termes et conditions standards afin d'y incorporer notre Code Mondial de conduite du fournisseur.

FORMATION

Afin de promouvoir la connaissance des risques liés au travail forcé et au travail des enfants dans notre chaîne d'approvisionnement et dans notre entreprise, nous exigeons que nos employés administratifs et nos équipes des ventes révisent et adhèrent à notre Code d'Éthique sur une base annuelle.

Conformément aux dispositions de la Loi, et plus particulièrement à l'article 11 de cette dernière, j'atteste avoir revu l'information contenue au rapport de ou des entités listées ci-dessus. À ma connaissance, en faisant preuve de diligence raisonnable, j'atteste que, pour les fins de la Loi, l'information contenue au rapport est vraie, exacte et complète quant à tout aspect important, et ce pour l'année visée ci-dessous.

Signature :



Derek Willshire
Vice-président régional du Canada
LKQ Corporation

31 mai 2024

(Fin d'année financière 31 décembre 2023)